

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 décembre 2017, s'est réuni le 12 décembre 2017 à 20 h 30 à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. BOUSSARD François, Maire.

Etaient présents : M. BOUSSARD François, Mme MISTOUFLET Claudine, M. TAILLANDIER Joël, Mme DAVID Isabelle, M. OREAL Gérard, M. LAUNAY Philippe, Mme COURTIEN Annie, Mme VERNAY Nathalie, Mme ROGER Florence, Mme GAUTHIER Sophie, Mme BOURMAULT Lucie, M. BIGOT Frédéric

Absents excusés et représentés :

M. BENTZ Gérard pouvoir à Mme DAVID Isabelle
M. DOIRE Vincent pouvoir à M. TAILLANDIER Joël
Mme FRANQUET Isabelle pouvoir à M. BOUSSARD François
M. DESMARES Romain pouvoir à M. BIGOT Frédéric

Absents excusés : M. BERNAUD Francis, Mme LEQUIMENER Christiane, M. MACE Hugues

Secrétaire de séance : Mme GAUTHIER Sophie

ORDRE DU JOUR

- Approbation compte- rendu du conseil municipal du 28 novembre 2017
- Installation classée pour la protection de l'environnement – avis sur le dossier de demande d'autorisation présentée la Sas Eoliennes des Avenages
- Décisions modificatives N° 4 budget commune
- Révision tarif surtaxe assainissement
- Révision tarif cantine
- Révision tarifs communaux
- Attribution du marché de fournitures achat d'électricité et prestation de service associé pour les puissances souscrites supérieures à 36 kva
- Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale
- Renouvellement de la convention à la plateforme de Téléservices
- Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes
- Service CEP (Conseil en Energie Partagé) – PETR du Pays Vallée du Loir
- Convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes Sud Sarthe et la commune de Mansigné
- Dossier AGAP du Ribay
- Affaires diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 NOVEMBRE 2017

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 28 Novembre 2017, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Monsieur Le Maire informe du retrait de l'ordre du jour de la question « dossier Agap du Ribay ». L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SAS EOLIENNES DES AVENAGES (délibération N° 2017/89)

Monsieur Le Maire explique que Monsieur Le Préfet de la Sarthe a adressé un courrier en date du 17 novembre 2017 avec copie de l'arrêté préfectoral N° DCPAT 2017-0575 du 10 novembre 2017 pour faire part de l'ouverture d'une enquête publique. Cette enquête porte sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS EOLIENNES DES AVENAGES (VSB énergies nouvelles) en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison se situant sur le territoire des communes de La Fontaine-St-Martin et Saint-Jean-de-la-Motte. Un avis a été affiché le 21 novembre 2017. Un dossier est joint au courrier et précise que l'enquête publique est ouverte du 9 décembre 2017 au 11 janvier 2018. Monsieur Le Préfet nous demande de saisir notre conseil municipal pour avis sur ce dossier. Les conseillers ont reçu une note explicative jointe en annexe.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Sans observation particulière à formuler sur le dossier soumis à enquête publique présenté par la Sas Eoliennes des Avenages hormis la pollution visuelle et le bruit que pourrait générer les installations,
Emet un avis favorable par 1 voix contre, 2 abstentions et 13 voix pour.

DECISIONS MODIFICATIVES N° 4 BUDGET COMMUNE (délibération N° 2017/90)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'ouvrir et de modifier les crédits comme suit :

section de fonctionnement		
chapitre/article/libellé	Dépenses	Recettes
total de la présente décision	0	0
pour mémoire BP 2017 et DM	1 625 713.10	1 625 713.10
total section de fonctionnement	1 625 713.10	1 625 713.10

section d'investissement		
chapitre/article/libellé	Dépenses	Recettes
024 reprise matériel débroussailleuse		+ 4 200.00
10/10226 taxe aménagement		+ 7 000.00
21/21568-18 acquisition extincteurs	+ 900.00	
21/21578-2 acquisition matériel outillage	+ 3 000.00	
21/2184-18 acquisition mobilier mairie	+ 2 700.00	
21/2158-1 installations école primaire	+ 9 000.00	
21/2158-29 installations école maternelle	+ 2 300.00	
21/2183-1 acquisition tableaux interactifs	-24 400.00	
23/2313-18 travaux bâtiment mairie	+ 20 000.00	
020 dépenses imprévues	-2 300.00	
total de la présente décision	+ 11 200.00	+ 11 200.00
pour mémoire BP 2017 et DM	1 983 630.43	1 983 630.43
total section d'investissement	1 994 830.43	1 994 830.43

REVISION TARIF SURTAXE ASSAINISSEMENT
(délibération N° 2017/91)

Monsieur le Maire propose aux membres de réviser le tarif de la surtaxe assainissement et de la prime fixe au 1^{er} janvier 2018 conformément au courrier de Véolia Eau en date du 11 décembre 2017.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'augmenter de 1 % les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018. Les tarifs sont fixés comme suit :

- prime fixe : 13.86 €
- surtaxe par m3 d'eau consommée : 1.01 €

REVISION TARIFS CANTINE
(délibération N° 2017/92)

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait rappelé les tarifs appliqués en 2017,
Vu l'avis de la commission cantine réunie le 20 novembre 2017,
Décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de la cantine de 1.50 % au 1^{er} janvier 2018. Les tarifs sont fixés ainsi :

- repas enfant : 3.55 €
- repas adulte : 5.52 €

REVISION TARIFS COMMUNAUX
(délibération N° 2017/93)

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide de réviser à l'unanimité les tarifs communaux comme suit au
1^{er} janvier 2018.

LIBELLE	VOTE AU 1 ^{er} Janvier 2018
<p><u>Cimetière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - concession trentenaire 105.00 € - inhumation 44.00 € - exhumation 64.00 € - concession pour enfant 50.00 € - dépôt urne dans caveau 44.00 € 	
<p><u>Tarif case columbarium avec plaque:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée 15 ans 500 € y compris la plaque - renouvellement pour 15 ans 350 € la case - Plaque d'identification supplémentaire 80.00 € 	
<p><u>Tarif case columbarium avec porte à graver (tarif au 21.7.2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Case pour 15 ans 500.00 € - Porte à graver 200.00 € 	

<p><u>droits de place :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - emplacement pour vente au déballage 5.00 € - emplacement pour camion outillage 90.00 € 	
<p><u>Bascule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ticket 2.00 € 	
<p><u>Matériel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - stand avec bâche 14.00 € - 3 stands avec bâche 36.00 € - chaise 0.50 € - table 2.00 € 	

<u>Salle :</u>	HABITANTS DE MANSIGNE	PARTICULIERS HORS COMMUNE
- salle de sports vin d'honneur	155 € + 75 € chauffage (du 1/10 au 30/04)	310 € + 75 € chauffage (du 1/10 au 30/4)
- salle de sports avec buffet	310 € + 75 € chauffage (du 01/10 au 30/04)	620 € + 75 € chauffage (du 01/10 au 30/04)
- salle de réception avec vin d'honneur	90 €	180 €
- salle réception avec buffet	155 €	310 €
- chèque de caution	150 €	150 €
ces tarifs s'entendent le week-end.		

Droit de raccordement au réseau assainissement	1 246 €
---	---------

Photocopies :

NATURE PHOTOCOPIES	PERSONNES PRIVEES	ASSOCIATIONS
NOIR ET BLANC		
A4	0.25 €	0.05 €
A3	0.50 €	0.10 €
A4 et A3		Gratuit si fourniture papier
COULEUR		
A4	0.40 €	0.15 €
A3	0.80 €	0.30 €
A4		0.10 € si fourniture papier
A3		0.20 € si fourniture papier

Frais de reproduction des documents administratifs (délibération du 29/11/2011) : pour information

0.18 € par page de format A4 en impression noir et blanc (en respect de la loi d'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978)

ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES ACHAT D'ELECTRICITE ET
PRESTATION DE SERVICE ASSOCIE POUR LES PUISSANCES SOUSCRITES
SUPERIEURES A 36 KVA
(délibération N° 2017/94)

Monsieur Le Maire fait part aux membres que le contrat de groupement de commandes pour le contrat tarif jaune (puissance supérieure à 36 kVA) du restaurant scolaire arrive à échéance le 31 décembre 2017. Ce groupement de commandes était à l'initiative de la communauté de communes du canton de Pontvallain en 2016. Compte tenu du délai restreint, il appartient à la commune de lancer sa propre consultation.

Le Conseil Municipal,

Vu la consultation lancée selon la procédure adaptée suivant les dispositions des décrets N° 2016-360 DU25/03/2016 et N° 2017-516 DU 10.04.2017 relatifs aux marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 21 novembre 2017,

Vu l'analyse des candidatures et des offres le 11 décembre 2017,

Considérant l'avis de la commission « achats » réunie le 11 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

Attribue le marché de fournitures « achat d'électricité et de prestation de service associé pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA (restaurant scolaire) » à EDF 22-30 Avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 8,

Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché précité avec EDF et tout document afférent à ce dossier.

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
(délibération N° 2017/95)

Monsieur Le Maire présente aux membres la mise à jour du tableau de classement des voies communales à caractère de chemin, des voies communales à caractère de rues, des voies communales à caractère de places publiques et propose aux membres de l'approuver. Cette mise à jour abroge le tableau de classement existant qui avait été réalisé en 1998 et qui avait permis d'identifier 43 780 ml de voies communales après reclassement et après enquête publique, et ce, en références à la délibération du conseil municipal du 27 novembre 1997 et celle du 28 avril 1998.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité en faveur des tableaux présentés et approuve le classement dans le domaine public communal de l'ensemble des voies communales listées dans le tableau de classement, qui sera annexé à la présente délibération, et désignées par les lettres « VC » et un numéro, à savoir :

TABLEAU A – VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS

Longueur totale classée en ml = 40 440

TABLEAU B – VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

Longueur totale classée en ml = 3 329

TABLEAU C – VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACES PUBLIQUES

Place de la Mairie = 900

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION A LA PLATEFORME
DE TELESERVICES
(délibération N° 2017/96)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres la délibération du 22 janvier 2013 relative à l'inscription de la commune de Mansigné sur la plateforme des marchés publics et à la convention de mise à disposition de « téléservices » (avenant N° 2) avec le Département de la Sarthe. Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2017. Monsieur Le Maire propose aux membres de prolonger cette convention à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021 par le biais d'un avenant.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer l'avenant de la convention de mise à disposition de « téléservices » du Département de la Sarthe pour la dématérialisation des marchés publics et accords-cadres (Sarthe Marchés Publics).

CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR
LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL
DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE DE NANTES
(délibération N° 2017/97)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Recteur de l'Académie de Nantes nous a informé, par courrier du 13 octobre 2017, de la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT e-primo) dans les écoles de l'académie de Nantes. La convention d'adhésion au groupement de commandes précise l'ensemble des dispositions applicables à ce marché, à savoir :

- Le coordonnateur du groupement : recteur d'académie de Nantes
- calendrier et durée du marché :

la durée du marché est fixée à 48 mois

le calendrier prévisionnel est fixé comme suit : 1^{er} février 2018 date limite de signature de la convention du groupement de commandes – entre le 20 mars 2018 et le 30 mars 2018 réunion de la commission d'appel d'offres – 18 juillet 2018 date d'entrée en vigueur du nouveau marché

- durée de la convention : prise d'effet le 18 juillet 2018 et fin le 18 juillet 2022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

SERVICE CEP (CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE) – PETR PAYS
VALLEE DU LOIR
(délibération N° 2017/98)

Monsieur le Maire explique que le Conseil en Energie Partagée (CEP) est un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités dont le principe est de :

- Mutualiser un conseiller en énergie entre plusieurs communes et bénéficier ainsi des services d'un expert « énergie » indépendant et neutre,
- Gérer les consommations d'énergie (suivi des factures et des contrats d'énergie...),
- Mener des actions de maîtrise de l'énergie,
- Sensibiliser les élus et les utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie,
- Etudier le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Pour ce service, une participation annuelle sera demandée à la commune. Son montant a été fixé lors du comité syndical du 9 novembre 2017 et s'élève à 0,22 € par habitant et par an. Le calcul se fait avec les valeurs de recensement du tableau « Nombre d'habitants par commune - 2017 », (soit 1615 habitants)

La commune de MANSIGNE est préinscrite au service CEP. L'inscription définitive s'effectue par la délibération du conseil municipal de ce jour.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SARTHE ET
LA COMMUNE DE MANSIGNE
(délibération N° 2017/99)

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres de la convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes Sud Sarthe et la commune de Mansigné pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Elle concerne le personnel communautaire mis à disposition de la commune, à savoir Mme Papin Christine dans le cadre des accueils périscolaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité la convention précitée,
Autorise Mme MISTOUFLET Claudine, maire-adjoint, à signer ladite convention.